



Assemblée générale

Distr. générale
25 mai 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 158 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Modalités de financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/66/777). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des précisions et des compléments d'information.

2. Le Comité consultatif rappelle que, par sa résolution 65/300, l'Assemblée générale a ouvert et mis en recouvrement des crédits d'un montant brut de 44 914 800 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012. Il rappelle également son rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, dans lequel il a formulé ses recommandations concernant l'exercice en cours (2011/12) (A/66/718/Add.7).

II. Crédits additionnels demandés pour l'exercice en cours

3. Dans sa note, le Secrétaire général indique que, depuis que l'Assemblée générale a adopté, dans sa résolution 65/300, le budget 2011/12 de la MINUK, d'importants changements concernant le calcul des coûts et les hypothèses retenues lors de l'établissement du budget ont eu lieu, entraînant de grosses répercussions



budgétaires qui imposent de demander des crédits additionnels. Il s'agit notamment du classement des postes d'agent du Service mobile, du fait que, pour le personnel recruté sur le plan international, le coefficient d'ajustement est plus élevé que prévu et le taux de vacance de postes moins élevé, du classement de postes de personnel recruté sur le plan national auquel s'ajoute la révision des barèmes des traitements de cette catégorie de personnel, intervenue alors que l'établissement du projet de budget 2011/12 était déjà terminé, et de l'effet des fluctuations monétaires (voir A/66/777, par. 2).

4. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2012, le total des sommes mises en recouvrement auprès des États Membres pour la MINUK depuis sa création s'élevait à 2 846 619 000 dollars. À la même date, les contributions versées totalisaient 2 807 095 000 dollars, d'où un solde impayé de 39 524 000 dollars. S'étant renseigné, le Comité a été informé qu'au 14 mai 2012, la trésorerie disponible dans le compte spécial de la Mission s'élevait à 8,8 millions de dollars – grâce à des avances prélevées sur les comptes de missions de maintien de la paix terminées, dont 31,5 millions restaient à rembourser. D'autre part, à la même date, la réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses devant être égale à 12,7 millions de dollars, le déficit de trésorerie s'élevait, de ce point de vue, à 3,9 millions, et l'extrême précarité de la situation financière de la Mission serait encore aggravée si la mise en recouvrement de crédits additionnels se faisait attendre. À la question de savoir si la MINUK pourrait faire face aux dépenses supplémentaires en se servant de montants prévus pour d'autres catégories de dépenses, il a été répondu au Comité que c'était impossible, vu que le budget de dépenses opérationnelles de la Mission était relativement faible (20 % du total, contre 39 % en moyenne pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix).

5. Il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 30 avril 2012, les taux de déploiement des effectifs et d'occupation des postes correspondaient aux chiffres suivants, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 :

	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif réel</i>	<i>Taux de vacance de postes (pourcentage)</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	8	8	0,0
Police des Nations Unies	8	6	25,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	165	142	13,9
Personnel recruté sur le plan national	218	217	0,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan national	1	1	0,0
Volontaires des Nations Unies	28	24	14,3

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

6. Le Comité consultatif a reçu un tableau de l'état actuel des dépenses et des prévisions de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, avec les explications des écarts (voir annexe). Au 30 avril 2012, les dépenses de l'exercice

s'élevaient à 39 470 700 dollars. Les dépenses engagées à la fin de l'exercice devraient atteindre 48 300 100 dollars, par rapport à un budget de 44 914 800 dollars, soit un dépassement de 3 385 300 dollars en chiffres bruts (montant net : 3 055 900 dollars). Le Secrétaire général indique au paragraphe 4 de sa note que cela représente un dépassement de 7,5 %, en chiffres bruts, par rapport aux crédits ouverts.

7. À la rubrique Personnel international, la nécessité d'un crédit additionnel d'un montant brut de 1 904 000 dollars (montant net : 1 774 300 dollars) s'explique par : a) le classement de postes d'agent du Service mobile, avec effet au 1^{er} mars 2011, qui a abouti à ce que 33 postes montent d'une classe et cinq, de deux classes; b) le fait que le coefficient d'ajustement a été plus élevé que prévu, de juillet 2011 à mars 2012, à 54,6 au lieu des 41,8 prévus au budget, qui étaient le niveau effectif du coefficient en janvier 2011, au moment de l'établissement du budget; et c) le fait que le taux moyen de vacance de postes prévu pour l'exercice 2011/12 est de 10 %, au lieu des 12 % prévus au budget, grâce au mal que la Mission s'est donnée pour pourvoir les postes vacants (voir A/66/777, par. 7).

8. Le montant brut des ressources additionnelles nécessaires pour les dépenses de personnel recruté sur le plan national, soit 2 023 500 dollars (montant net : 1 853 800 dollars) s'explique par les éléments suivants : a) le classement des postes d'administrateur et d'agent des services généraux recrutés sur le plan national, à compter du 1^{er} mars 2011, qui a fait monter 92 postes d'une classe et 12 postes de deux classes; b) le niveau effectif de la classe et de l'échelon moyens des agents des services généraux, qui sont plus élevés que prévu (G-5 IX^e échelon, au lieu de G-4 VIII^e échelon), du fait de la forte réduction de l'effectif de la Mission depuis l'exercice 2008/09, avec maintien en poste des personnes les mieux qualifiées possédant le plus d'expérience; c) la mise en application coup sur coup, à Pristina, de deux barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan national, avec effet respectivement au 1^{er} février 2011 (6,7 % d'augmentation) et au 1^{er} février 2012 (5,5 % d'augmentation); et d) le fait que le taux de change moyen effectif de 0,733 euro pour 1 dollar a été inférieur au taux retenu pour le budget (0,764 euro pour 1 dollar), soit un écart de 4,1 % qui a pesé sur le coût effectif de la rémunération du personnel recruté sur le plan national (voir A/66/777, par. 8) .

9. L'augmentation prévue des dépenses est en partie compensée par la baisse des ressources nécessaires aux titres des militaires et du personnel de police et des dépenses de fonctionnement. Dans le premier cas, la baisse de 97 300 dollars s'explique principalement par le fait que sept membres de la Police des Nations Unies ont été déployés de septembre 2011 à février 2012, au lieu des huit prévus pour tout l'exercice 2011/12, et que les frais de voyage de déploiement, de relève ou de rapatriement, ainsi que les dépenses effectives d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, ont été inférieurs aux prévisions (voir A/66/777, par. 6).

10. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, la baisse de 405 400 dollars est due aux éléments suivants : a) l'annulation de certains projets de génie à la rubrique Installations et infrastructure, par exemple la construction d'une nouvelle entrée au complexe du siège de la Mission, à Pristina; b) des restrictions imposées en matière de voyages, en particulier aux fins de formation ou de participation à des conférences, l'achat des billets au moins deux semaines à l'avance et la demande faite aux organismes des Nations Unies de représenter la MINUK aux réunions de facilitation tenues dans les pays où ils sont présents; c) le

report du marché prévu d'externalisation de l'entretien et de la réparation des véhicules lourds, à la rubrique Transports terrestres; d) le fait que les dépenses consacrées à la formation et aux frais de voyage des consultants siégeant au Groupe consultatif sur les droits de l'homme ont été inférieures aux prévisions; et e) la réduction des dépenses consacrées aux fournitures médicales (voir A/66/777, par. 9).

11. Le montant global des économies prévues sur les dépenses de fonctionnement est en partie annulé par les besoins supplémentaires à la rubrique Fournitures, services et matériel divers, du fait que des vacataires ont été engagés pour répondre aux besoins opérationnels de la Mission (voir A/66/777, par. 9). S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que l'augmentation des besoins à cette rubrique comprenaient 60 015,39 euros de rémunération versés à cinq mécaniciens dont les postes étaient supprimés du fait de l'externalisation de l'entretien des véhicules. La prolongation de leurs engagements pour une durée déterminée jusqu'au 30 juin 2012 avait été approuvée par le Chef de l'appui à la Mission, le 27 mai 2011. Le Groupe du contrôle hiérarchique du Siège de l'Organisation a indiqué à la MINUK, le 4 août 2011, que les engagements des mécaniciens ne devraient plus être prolongés et qu'il vaudrait mieux régler la question de façon informelle, en leur versant une indemnité, plutôt qu'au moyen du contrôle hiérarchique, vu que ce que l'Administration avait dit précédemment avait donné aux mécaniciens un espoir raisonnable et réaliste de rester employés au service de la Mission pour un an, jusqu'au 30 juin 2012. Le Comité a aussi été informé que la Mission avait pris des mesures pour être sûre de ne pas donner d'espoir d'emploi au-delà de la fin de l'exercice, en veillant à ce qu'aucune prolongation d'engagement ne soit accordée avant que l'Assemblée générale ait approuvé le budget et le tableau d'effectifs de la Mission. **Le Comité consultatif demande qu'une enquête soit menée pour savoir ce qui a conduit à une telle situation, afin d'en tirer les enseignements et d'empêcher qu'elle ne se reproduise.**

12. Ayant demandé des précisions sur les activités de classement des postes, le Comité consultatif a été informé que le Département de l'appui aux missions avait délégué aux missions le classement des postes jusqu'à la classe D-1, attribution qui appartenait à la Division du personnel des missions. Afin que les ressources humaines des missions soient mieux gérées sur les plans du recrutement, des inscriptions sur les listes de candidats présélectionnés et de l'organisation des carrières, ainsi que de la mobilité au fil des phases de démarrage, de fonctionnement, de développement, de transition, de réduction des effectifs et de liquidation, la classe des postes d'agent du Service mobile et de personnel recruté sur le plan national doit être fixée à la suite d'une étude de classement. Il a été indiqué au Comité que la Division du personnel des missions procédait à des classements dans les missions en appliquant des normes promulguées par la Commission de la fonction publique internationale et en suivant la procédure fixée dans le document ST/AI/1998/9. La MINUK avait été sélectionnée pour participer à cette activité parce que ses postes d'agent du Service mobile et de personnel recruté sur le plan national n'avaient jamais été classés depuis sa création. En ce qui concerne la date d'effet des résultats de l'opération, le Comité a été informé que, d'après le document précité, les décisions prendraient effet le 1^{er} du mois suivant la réception de la demande de classement. La Mission a remis les éléments nécessaires pour le classement au Département de l'appui aux missions en février 2011, et la date d'effet a été fixée au 1^{er} mars 2011. Le Comité a appris qu'à la suite de l'opération de classement, 125 postes au total étaient montés d'une classe et 17 de

deux classes, 16 étaient tombés d'une classe et 3 de deux classes, tandis que 133 n'avaient pas bougé. Malgré sa demande, le Comité n'a pas reçu de données sur les 20 postes qui étaient montés ou descendus de deux classes, et on a préféré lui répondre que le contrôle et l'évaluation de l'application des normes de classement des postes relevaient de la Commission de la fonction publique internationale.

13. En réponse à ses questions, le Comité a également été informé de ce qui suit :

a) Les postes d'agent recruté sur le plan national qui sont montés d'une classe seraient pourvus, à titre exceptionnel, par promotion de leur titulaire sans qu'il soit fait appel à la concurrence;

b) Les postes d'agent recruté sur le plan national qui sont montés de deux classes seraient pourvus à l'issue d'un processus de recrutement concurrentiel, mais une indemnité de fonctions pourrait être accordée rétroactivement pour une classe supérieure, pour une période ne dépassant pas deux ans, si le titulaire du poste remplit les conditions requises;

c) Les postes d'agent du Service mobile qui sont montés d'une ou de deux classes seraient pourvus à l'issue d'un processus de recrutement concurrentiel, mais une indemnité de fonctions pourrait être accordée rétroactivement, pour une période ne dépassant pas deux ans, au titulaire du poste s'il remplit les conditions requises.

14. Ayant demandé si la présente demande de crédit additionnel tenait compte du fait que les postes qui sont montés de deux classes feraient l'objet d'un processus de recrutement concurrentiel, et si les traitements versés au titre de la nouvelle classe ne prendraient effet qu'à la date à laquelle le poste serait pourvu et non à la date de l'entrée en vigueur du nouveau classement des postes, le Comité consultatif a été informé que, compte tenu de la longueur du délai de recrutement à ces postes, l'indemnité de fonctions pourrait être accordée rétroactivement pour la classe immédiatement supérieure. Ainsi, le financement prendrait effet rétroactivement à la date à laquelle l'indemnité de fonctions aurait été accordée. La demande de crédit additionnel devait donc permettre de financer, pour une période d'un an allant de mars 2011 à février 2012, l'indemnité de fonctions accordée pour une classe supérieure aux fonctionnaires dont le poste est monté de deux classes. Les crédits afférents à la période de mars à juin 2012 avaient quant à eux été calculés sur la base de la nouvelle classe des postes, c'est-à-dire deux classes au-dessus, l'hypothèse retenue étant que les recrutements seraient achevés à cette date.

15. Le Comité consultatif note, au paragraphe 3 de la note, que l'exercice de classement des postes a commencé au deuxième semestre de 2010 et a été achevé en mars 2012, et que le montant brut des dépenses supplémentaires résultant du reclassement de postes est estimé à 1 149 700 dollars (1 007 100 dollars en chiffres nets), dont un montant brut de 714 000 dollars (montant net : 625 400 dollars) au titre du personnel recruté sur le plan international et un montant brut de 435 700 dollars (montant net : 381 700 dollars) au titre du personnel recruté sur le plan national. Le Comité note par ailleurs que le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/577) et le projet de budget de la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/66/673), qui contient des informations sur l'exercice 2011/12, ont été publiés le 6 décembre 2011 et le 30 janvier 2012 respectivement. Les représentants du Secrétaire général se sont entretenus avec le Comité le 21 février 2012 au sujet du rapport sur l'exécution du budget 2010/11 et

du projet de budget 2011/12. Le rapport du Comité sur la question (A/66/718/Add.7) a été publié le 5 avril 2012. Le Comité note qu'aucun des documents budgétaires présentés par le Secrétaire général n'indiquait que la Mission pourrait avoir besoin de ressources supplémentaires pour mettre en application le nouveau classement des postes. Ayant demandé pour quelle raison les besoins additionnels n'avaient pas été mentionnés à l'époque, le Comité a été informé que le Secrétariat n'avait alors pas une idée claire de l'incidence du classement des emplois, des taux de vacance de postes et du coefficient d'ajustement pour la période de l'exercice restant à courir après janvier 2012. Ayant demandé pourquoi une demande de crédit additionnel n'avait pas été formulée auparavant, le Comité a été informé que, selon le Chef de l'appui à la Mission, il avait fallu s'efforcer d'absorber les coûts résultant du classement des postes dans le cadre du budget de la Mission. **Le Comité note avec préoccupation la date de présentation tardive de la note du Secrétaire général dans le cycle budgétaire et estime que le Secrétaire général aurait dû informer l'Assemblée générale à l'avance du fait qu'un crédit additionnel pourrait être nécessaire pour faire face aux coûts résultant de l'exercice de classement des postes. Le Comité considère que le fait que la Mission ait été appelée à absorber les coûts supplémentaires dans les limites de son budget ne constitue pas une raison valable pour n'avoir pas prévenu l'Assemblée qu'un crédit additionnel pourrait être nécessaire.**

16. Le Comité consultatif se déclare également préoccupé par le calendrier des exercices de classement des postes, leur incidence sur les exercices budgétaires à venir et l'application rétroactive de leurs résultats prévue par les règles pertinentes. Le Comité est donc d'avis que ces règles devraient être modifiées pour faire en sorte qu'à l'avenir, les exercices de classement des postes soient planifiés de telle façon que les obligations financières qui en découlent ne soient pas rétroactives mais prennent effet à partir de l'exercice budgétaire suivant, l'objectif étant d'assurer la prévisibilité du financement des missions et d'empêcher que de telles demandes de crédit additionnel ne soient présentées.

III. Conclusion

17. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre concernant le financement de la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 sont indiquées au paragraphe 12 de la note du Secrétaire général (A/66/777). **Compte tenu de la situation financière de la Mission telle que décrite au paragraphe 4 ci-dessus et de la date à laquelle la présente demande a été formulée, comme indiqué au paragraphe 15 ci-dessus, le Comité consultatif n'émet pas d'objection à l'ouverture d'un crédit, sans mise en recouvrement de quotes-parts, de 3 385 300 dollars pour le financement de la Mission au titre de l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, ce montant venant s'ajouter au crédit de 44 914 800 dollars déjà ouvert et mis en recouvrement pour le même exercice aux termes de la résolution 65/300 de l'Assemblée.**

Annexe

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo : dépenses effectives et prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} juillet 2011-30 avril 2012			1 ^{er} mai-30 juin 2012 (previsions)				Explication des écarts
	Montant réparti	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses prévues	Dépenses totales prévues 2011/12	Solde inutilisé prévu	Écart en pourcentage	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6) / (1)	
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	361,7	279,5	82,2	61,4	340,9	20,8	5,8	Le solde inutilisé prévu tient à l'allongement du tour de service de certains observateurs militaires, qui ont perçu l'indemnité de subsistance journalière au taux applicable après 30 jours (soit 73 euros par jour au lieu de 120 euros par jour les 30 premiers jours).
Contingents	-	-	-	-	-	-	-	
Police des Nations Unies	369,6	243,9	125,7	49,2	293,1	76,5	20,7	Le solde inutilisé prévu tient au coût moins élevé que prévu du déploiement, de la relève et du rapatriement de 7 membres de la Police des Nations Unies en juillet 2011 et janvier 2012, et de 6 membres de la Police des Nations Unies en avril 2012, alors que 8 étaient prévus dans le budget.
Unités de police constituées	-	-	-	-	-	-	-	
Total partiel	731,3	523,4	207,9	110,6	634,0	97,3	13,3	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	27 515,1	23 403,0	4 112,1	6 016,1	29 419,1	(1 904,0)	(6,9)	Le dépassement prévu est imputable aux dépenses supplémentaires résultant du reclassement de 38 postes d'agent du Service mobile qui a pris effet le 1 ^{er} mars 2011 et d'un coefficient d'ajustement moyen supérieur aux prévisions (54,7 points d'ajustement de juillet 2011 à avril 2012, contre 41,8 points prévus au budget), ainsi

	1 ^{er} juillet 2011-30 avril 2012			1 ^{er} mai-30 juin 2012 (previsions)				Explication des écarts
	Montant réparti	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses prévues	Dépenses totales prévues 2011/12	Solde inutilisé prévu	Écart en pourcentage	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6) / (1)	
Personnel recruté sur le plan national	6 504,5	6 763,8	(259,3)	1 764,2	8 528,0	(2 023,5)	(31,1)	que d'un taux de vacance de postes de 10 % au lieu des 12 % prévus, lequel résulte des efforts déployés par la Mission pour pourvoir les postes vacants. Le dépassement prévu tient aux facteurs suivants : le reclassement des postes d'agent recruté sur le plan national applicable à compter du 1 ^{er} mars 2011, qui a entraîné le passage à une classe supérieure de 104 postes d'agent recruté sur le plan national; le niveau plus élevé que prévu de la classe et de l'échelon effectifs moyens des agents des services généraux recrutés sur le plan national (G-5, échelon IX, contre G-4, échelon VIII prévu dans le budget); deux relèvements consécutifs du barème des traitements des agents recrutés sur le plan national en poste à Pristina, qui ont pris effet au 1 ^{er} février 2011 (6,7 %) et au 1 ^{er} février 2012 (5,5 %), respectivement; un taux de change effectif plus bas que prévu au cours des trois premiers trimestres de l'exercice 2011/12 (0,733 euro pour 1 dollar É.-U., contre 0,764 euro pour 1 dollar É.-U. dans le budget, soit un écart de 4,1 %), qui a entraîné une augmentation des dépenses liées aux traitements du personnel recruté sur le plan national.
Volontaires des Nations Unies	1 140,6	894,7	245,9	205,0	1 099,7	40,9	3,6	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	28,8	25,3	3,5	4,9	30,2	(1,4)	(4,9)	
Total partiel	35 189,0	31 086,8	4 102,2	7 990,2	39 077,0	(3 888,0)	(11,0)	

	1 ^{er} juillet 2011-30 avril 2012			1 ^{er} mai-30 juin 2012 (previsions)				Explication des écarts
	Montant réparti	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses prévues	Dépenses totales prévues	Solde inutilisé	Écart en pourcentage	
					2011/12	prévu		
(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6) / (1)		
Dépenses opérationnelles								
Personnel fourni par des gouvernements	-	-	-	-	-	-	-	
Observateurs électoraux civils	-	-	-	-	-	-	-	
Consultants	283,3	153,0	130,3	65,5	218,5	64,8	22,9	Le solde inutilisé prévu tient à des dépenses moins élevées que prévu au titre des consultants-formateurs et des frais de voyage des consultants du Groupe consultatif sur les droits de l'homme.
Voyages	627,6	392,7	234,9	104,6	497,3	130,3	20,8	Le solde inutilisé prévu tient au coût moins élevé que prévu des frais de voyage par avion suite à la décision de la Mission de réserver les billets deux semaines à l'avance et de n'autoriser aucun voyage en classe affaires pour les déplacements en Europe, à la demande faite aux organismes des Nations Unies de représenter la MINUK aux réunions qui se tiennent dans les pays où ils sont présents et à des restrictions concernant les voyages entrepris à des fins de formation ou de participation à des conférences.
Installations et infrastructures	4 083,8	3 758,6	325,2	91,6	3 850,2	233,6	5,7	Le solde inutilisé prévu s'explique par l'annulation de projets de génie, notamment la construction de l'entrée principale du siège de la Mission, afin de faire face aux dépenses supplémentaires afférentes au personnel recruté sur le plan national.
Transports terrestres	706,2	619,4	86,9	0,0	619,4	86,8	12,3	Le solde inutilisé prévu tient à l'annulation de projets, notamment au report du contrat de sous-traitance prévu pour la réparation et l'entretien des véhicules lourds, afin de faire face aux dépenses supplémentaires afférentes au personnel recruté sur le plan national.
Transports aériens	-	-	-	-	-	-	-	

	1 ^{er} juillet 2011-30 avril 2012			1 ^{er} mai-30 juin 2012 (previsions)				Explication des écarts
	Montant réparti	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses prévues	Dépenses totales prévues 2011/12	Solde inutilisé prévu	Écart en pourcentage	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6) / (1)	
Transports maritimes ou fluviaux	-	-	-	-	-	-	-	
Transmissions	1 572,0	1 192,5	379,5	355,1	1 547,6	24,4	1,6	
Informatique	1 205,4	1 185,3	20,1	52,5	1 237,8	(32,4)	(2,7)	
Services médicaux	131,0	58,2	72,8	14,8	73,0	58,0	44,3	Le solde inutilisé prévu tient à une demande de services médicaux moins élevée que prévu de la part des observateurs militaires et des effectifs de police.
Matériel spécial	-	-	-	-	-	-	-	
Fournitures, services et matériel divers	385,2	500,8	(115,6)	44,5	545,3	(160,1)	(41,6)	Le dépassement tient au fait qu'il a fallu faire appel à des vacataires pour assurer certaines fonctions opérationnelles dans la Mission.
Projets à effet rapide	-	-	-	-	-	-	-	
Total partiel	8 994,5	7 860,5	1 134,1	728,7	8 589,1	405,4	4,5	
Total brut des dépenses	44 914,8	39 470,7	5 444,2	8 829,4	48 300,1	(3 385,3)	(7,5)	
Recettes provenant des contributions du personnel	4 381,3	3 718,2	663,1	992,5	4 710,7	(329,4)	(7,5)	
Total net des dépenses	40 533,5	35 752,5	4 781,1	7 836,9	43 589,4	(3 055,9)	(7,5)	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-	-	-	
Dépenses totales	44 914,8	39 470,7	5 444,2	8 829,4	48 300,1	(3 385,3)	(7,5)	